

Pour adhérer à Enerplan, merci de nous retourner ce formulaire par mail à contact@enerplan.asso.fr
Conformément au règlement intérieur d'Enerplan, toute adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Syndicat. Une fois votre adhésion validée par le Conseil d'Administration, une facture vous sera adressée.

Dénomination de la société :

Représentée par.....en qualité de

Adresse :

Code Postal.....Ville.....

Téléphone :E-mail (générique):
.....

Site internet

Lien de votre compte twitter

Cochez-le(s) secteur(s) d'activité de l'entreprise

Le pôle solaire bâtiment concerne tant l'énergie solaire thermique que photovoltaïque avec pour finalité la production au niveau du bâtiment et le **pôle PV Energie** est orienté sur les centrales de production de moyennes et grandes puissances, avec pour finalité la production d'électricité destinée au réseau.

- ☐ Pôle bâtiment branche Solaire Thermique
☐ Pôle bâtiment branche Photovoltaïque
☐ Pôle PV Energie

SIRET de l'entreprise facturée :

Renseignez l'activité de l'entreprise (cf annexe liste des activités):
.....
.....

Numéro de TVA de l'entreprise :

Adresse facturation différente : Non ☐

Si Oui ☐ : merci de la préciser :
.....

Email service comptabilité (réception facture par voie électronique) :
.....

Nombre d'employés :

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



Conditions tarifaires :
Grille des cotisations 2026

Activité	Montant cotisation annuelle HT				
Associations, syndicats, centre de formation, pôle de compétitivité.	700 € HT + Partenariat le cas échéant				
Installateur, bureau d'études, avocats, assureurs, développeurs, exploitants, constructeurs, ensembliers, syndicat d'énergie, SEM, entreprise de fourniture de gaz, et /ou électricité, banques, investisseurs, distributeurs, agrégateurs, industriels.	Moins de 1 Million d'€		Entre 1 et 5 M d'€	Entre 5 et 10 M d'€	entre 10 et 50 M d'€
	Jusqu'à 5 salariés	Plus de 5 salariés			Plus de 50 Md'€ ou groupe
	400 € HT	700 € HT	2500 € HT	5000 € HT	7 500 € HT
					10 000 € HT

Enerplan est assujetti à la TVA et applique le taux de 20% sur le montant des cotisations HT.

Enerplan est assujetti à la TVA et applique le taux de 20% sur le montant des cotisations HT.

Déclarer le chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€) :

Le CA est entendu comme CA de l'ensemble des activités de l'entreprise ou du groupe le cas échéant

Chiffre d'affaire = chiffre d'affaire consolidé de l'entreprise ou du groupe

Groupe = hors PME hors ETI [\(conformément aux définitions de l'article 3 du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008\)](#)

☐ < à 1 M€ ☐ de 1 à 5 M€ ☐ de 5 à 10 M€ ☐ de 10 à 50 M€ ☐ > 50 M€ ou Groupe

Je soussigné représentant

en qualité de

Email.....

☐ **Déclare souhaiter adhérer à Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire.**

Déclare avoir pris connaissance des éléments relatifs au syndicat :

- ☐ [Statuts](#)
☐ [Règlement intérieur](#)
☐ [Charte éthique](#)
☐ **Conditions tarifaires _ Grille des cotisations**

Montant de la cotisation : € *(Attendre la facture pour nous adresser votre règlement)*

Fait le à

Signature du représentant et cachet de l'entreprise.